

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination
Complément / Service
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

ARMAND Maïté
1^{er} étage
135 allée Paul LANGEVIN
76230 BOIS GUILLAUME
France

N° consultation du téléservice : 2019031301612TTK

Référence de l'exploitant : 1911052444.191101RDT02

N° d'affaire du déclarant : 10373 S6

Personne à contacter (déclarant) : Maïté ARMAND

Date de réception de la déclaration : 13/03/2019

Commune principale des travaux : 76540 SASSETOT LE MAUCONDUIT

Adresse des travaux prévus : _____

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ENEDIS- DR- NOR- EXPLOITANT

Personne à contacter : _____

Numéro / Voie : 8-10 Promenade du Fort

Lieu-dit / BP : _____

Code Postal / Commune : 14008 CAEN

Tél. : +33232956753

Fax : _____

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____

Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Voir plan Echelle⁽¹⁾ : _____ Date d'édition⁽¹⁾ : _____ Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : 65 cm Matériau réseau⁽¹⁾ : _____

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.

Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Des branchements sans affleurant ou (et) aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise Travaux

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Voir chapitre 3.1 du guide d'application (Fascicule 2)

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Vous devrez avant le début des travaux évaluer les distances d'approche au réseau, le cas échéant merci de vous reporter aux recommandations techniques.

Dispositifs importants pour la sécurité : _____

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0176614701

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS de Seine Maritime 0235561111

Responsable du dossier

Nom : LECONTE Thi erry

Désignation du service : Pôle Sécurité des Tiers

Tél : +33 231303062

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : LECONTE Thi erry

Signature : _____

Date : 13/03/2019

Nbre de pièces jointes, y compris les plans : 3

**TRAVAUX A PROXIMITÉ DE LIGNES
CANALISATIONS ET OUVRAGES ÉLECTRIQUES
RECOMMANDATIONS TECHNIQUES ET DE SÉCURITÉ**

Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages Électriques

Pour Enedis, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques lorsque :

- ils sont situés à moins de **3 mètres** de lignes électriques aériennes de tension inférieure à 50 000 volts ;
- ils sont situés à moins de **1,5 mètre** de lignes électriques souterraines, quelle que soit la tension.

ATTENTION

Pour la détermination des distances entre les " travaux " et l'ouvrage électrique, il doit être tenu compte :

- des mouvements, déplacements, balancements, fouettements (notamment en cas de rupture éventuelle d'un organe) ;
- des engins ou de chutes possibles des engins utilisés pour les travaux ;
- des mouvements, mêmes accidentels, des charges manipulées et de leur encombrement ;
- des mouvements, déplacements et balancements des câbles des lignes aériennes.

Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques

Si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages électriques, comme précisé ci-dessus, vous devez respecter les prescriptions **des articles R 4534-107 à R 4534-130 du code du travail**.

1- Compte tenu qu'Enedis est placé dans l'obligation impérieuse de limiter les mises hors tension aux cas indispensables pour assurer la continuité de l'alimentation électrique, compte tenu également du nombre important de travaux effectués à proximité des ouvrages électriques et de leur durée, votre chantier pourra se dérouler en présence de câbles sous tension. Dans ce cas, **en accord avec le chargé d'exploitation avant le début des travaux**, vous mettrez en œuvre l'une ou plusieurs des mesures de sécurité suivantes :

- avoir dégagé l'ouvrage exclusivement par sondage manuel ;
- avoir balisé la canalisation souterraine et fait surveiller le personnel par une personne compétente ;
- avoir balisé les emplacements à occuper, les itinéraires à suivre pour les engins de terrassement, de transport, de levage ou de manutention ;
- avoir délimité matériellement la zone de travail dans tous les plans par une signalisation très visible et fait surveiller le personnel par une personne compétente ;
- avoir placé des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors d'atteinte ;
- avoir fait procéder à une isolation efficace des parties sous tension par le chargé d'exploitation ou par une entreprise qualifiée en accord avec le chargé d'exploitation ;
- avoir protégé contre le rayonnement solaire les réseaux souterrains mis à l'air libre et faire en sorte de ne pas les déplacer, ni de marcher dessus ;
- appliquer des prescriptions spécifiques données par le chargé d'exploitation.

2- Si toutefois après échange avec l'Exploitant vos travaux sont incompatibles avec le maintien sous tension des réseaux, nous procéderons à une étude complémentaire et éventuellement à la mise en œuvre de la solution trouvée (sous réserve que cela n'impacte pas le réseau et les clients). Vous devrez par ailleurs avoir obtenu du chargé d'exploitation un Certificat pour Tiers pour l'ouvrage concerné avant de débiter vos travaux.







**En cas de dommages aux ouvrages appelez le 01 76 61 47 01 et uniquement dans ce cas
NE JAMAIS APPROCHER UN OUVRAGE ENDOMMAGE**

Recommandation par rapport aux distances d'approche


Pour des raisons impérieuses de sécurité liées à la continuité de service la mise hors tension conformément à la réglementation n'est pas souhaitable.

Merci de vous référer au(x) plan(s) de masse pour identifier les réseaux en présence afin d'adapter la mise en œuvre de vos travaux par rapport aux distances d'approche et suivant les recommandations ci-dessous.

/!\ Mesures de sécurité à mettre en œuvre /!\


| Nature | Niveau de tension | Symbologie | Recommandation |
|------------|-----------------------|--|---|
| Souterrain | HTA |  | Certains de nos ouvrages souterrains ne sont pas alertés par un grillage avertisseur qui ne saurait constituer à lui seul un facteur d'alerte de proximité. Vous devrez approcher l'ouvrage exclusivement par sondage manuel sans le toucher. |
| | BT |  | |
| Aérien | BT Nu |  | Nous devons procéder à une protection du réseau basse tension, nous vous ferons parvenir un devis et les délais de mise en œuvre. |
| | BT Torsadé |  | Vous devez veillez à ne pas toucher les canalisations aériennes isolées qui sont dans l'emprise de votre chantier. |
| | HTA Nu HTA Torsadé |   | Votre chantier ne peut pas se dérouler dans les conditions que vous aviez envisagées, les distances indiquées dans votre déclaration ne sont pas compatibles avec la sécurité des intervenants. |

ENDOMMAGEMENT DE RESEAUX

 01 76 61 47 01

Dans le cas ou vous crochetez un câble

PROTECTION DE CHANTIER ET/OU CONSIGNATION

 09 69 32 18 41

Accueil Distributeur => Touche 3

Dévoisement, modification de réseaux et raccordement => ARE Touche 1 ou 2

Vous envisagez une isolation extérieure, une extension de bâtiment, un ravalement, de l'élagage etc. ...

Pour tous travaux à moins de 3 mètres du réseau aérien une protection de lignes est obligatoire.


Particulier, contactez votre fournisseur, **Professionnel**, rapprochez-vous du responsable projet.

DEMOLITION

Pour une démolition, assurez-vous que l'installation soit hors tension.

Plus d'informations sur le site : <http://www.enedis.fr>


ARRET DE CHANTIER

 01 81 62 47 01

Découverte de réseaux non identifiés ou écart notable de la localisation.

 Utiliser le Cerfa 14767

DEPANNAGE

 09 726 750 XX

XX correspond au N° du département

Enedis - Sécurité des Tiers

390 Avenue de Galillée -76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY

 : 02.32.95.67.53

8-10 Promenade du Fort-14000 CAEN

 : 02.31.30.30.32

115 Rue Jules Valles-50000 SAINT LO

 : 02.33.75.40.65

Représentation des principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités

Légende du Plan de Masse

| Réseau électrique | |
|-------------------|--|
| BT | — Aérien - - - Torsadé - - - Souterrain |
| BT ABAN | — Aérien - - - Torsadé - - - Souterrain |
| BT BRCHT | — Aérien |
| HTA | — Aérien - - - Torsadé - - - Souterrain - - - Galerie |
| HTA ABAN | — Aérien - - - Torsadé - - - Souterrain - - - Galerie |

| Appareil de coupure aérien | |
|---|---|
| Interrupteur non télécommandé | |
| Interrupteur télécommandé | Y |
| Interrupteur non télécommandé avec ouverture à creux de tension | T |

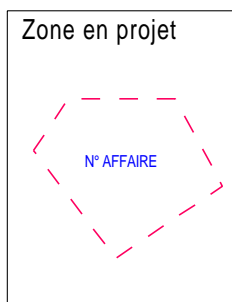
| Connexion-jonction | |
|------------------------------|---|
| Connexion Aérienne Chgt Sec. | ∇ |
| Jonction Chgt Sec. | ∇ |
| Jonction Etoilement | • |
| Jonction Extrémité | ◐ |
| Poteau remontée Aéro | ◁ |

| Poste électrique | |
|---------------------------------|---|
| Poste Source | ⊙ |
| Poste DP | ○ |
| Poste Client HTA | □ |
| Poste DP Client HTA | ⊙ |
| Poste de Répartition | ⊠ |
| Poste de Production | △ |
| Poste DP Client-Production | ⊠ |
| Poste Client Production | ⊠ |
| Poste DP Production | ○ |
| Poste de transformation HTA/HTA | ⊙ |

| Armoire HTA | |
|---------------------------------|---|
| Armoire à Coupure Manuelle | ◇ |
| Armoire à Coupure télécommandée | ◇ |

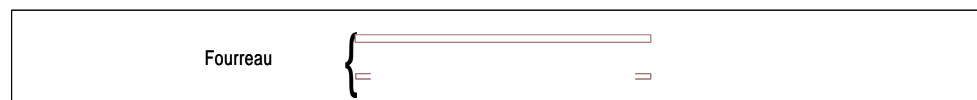
| Coffret BT | |
|---------------------|---|
| Coupure | ⊠ |
| Fausse Coupure | □ |
| Sectionnement | ⊠ |
| Coupure rapide | ⊠ |
| ADC | ⊠ |
| Boite de coupure | — |
| Boite de coupure 3D | △ |
| Boite de coupure 4D | □ |
| Boite coupe circuit | ⊠ |
| RMBT | ⊠ |
| Non normalisé | ⊠ |

| Client BT | |
|----------------|---|
| Tarif jaune C4 | □ |
| Tarif bleu C5 | ◦ |
| Client MHRV | ⊠ |
| Producteur BT | ⊙ |

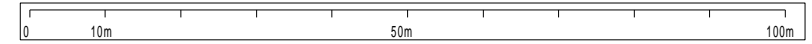


Légende du Plan de détail

| BT | HTA |
|-------------------------------|-----|
| Réseau et branchement | — |
| Réseau nappe niveau supérieur | — |
| Réseau nappe niveau inférieur | — |
| Réseau abandonné | — |
| Branchement | — |
| Branchement abandonné | — |



| Accessoires | Symboles et description |
|------------------------|---|
| Coffret électrique | ⊠ ⊠ Coffret réseau et branchement ⊠ ⊠ Coffret type REMBT |
| Armoire électrique | ⊠ ⊠ Armoire de comptage BT ⊠ Armoire HTA |
| Boîte BT sous trottoir | □ Réseau □ Branchement |
| Jonction | ■ BT ■ HTA |
| Dérivation | ▬ ▬ BT ▬ ▬ HTA |
| Bout perdu | ▬ ▬ BT ▬ ▬ HTA |
| Remontée aérienne | ● RAS BT ● RAS HTA |
| Noeud topologique | ● BT pénétrant dans un bâtiment ● HTA pénétrant dans un bâtiment |
| Mise à la terre | ⊥ |

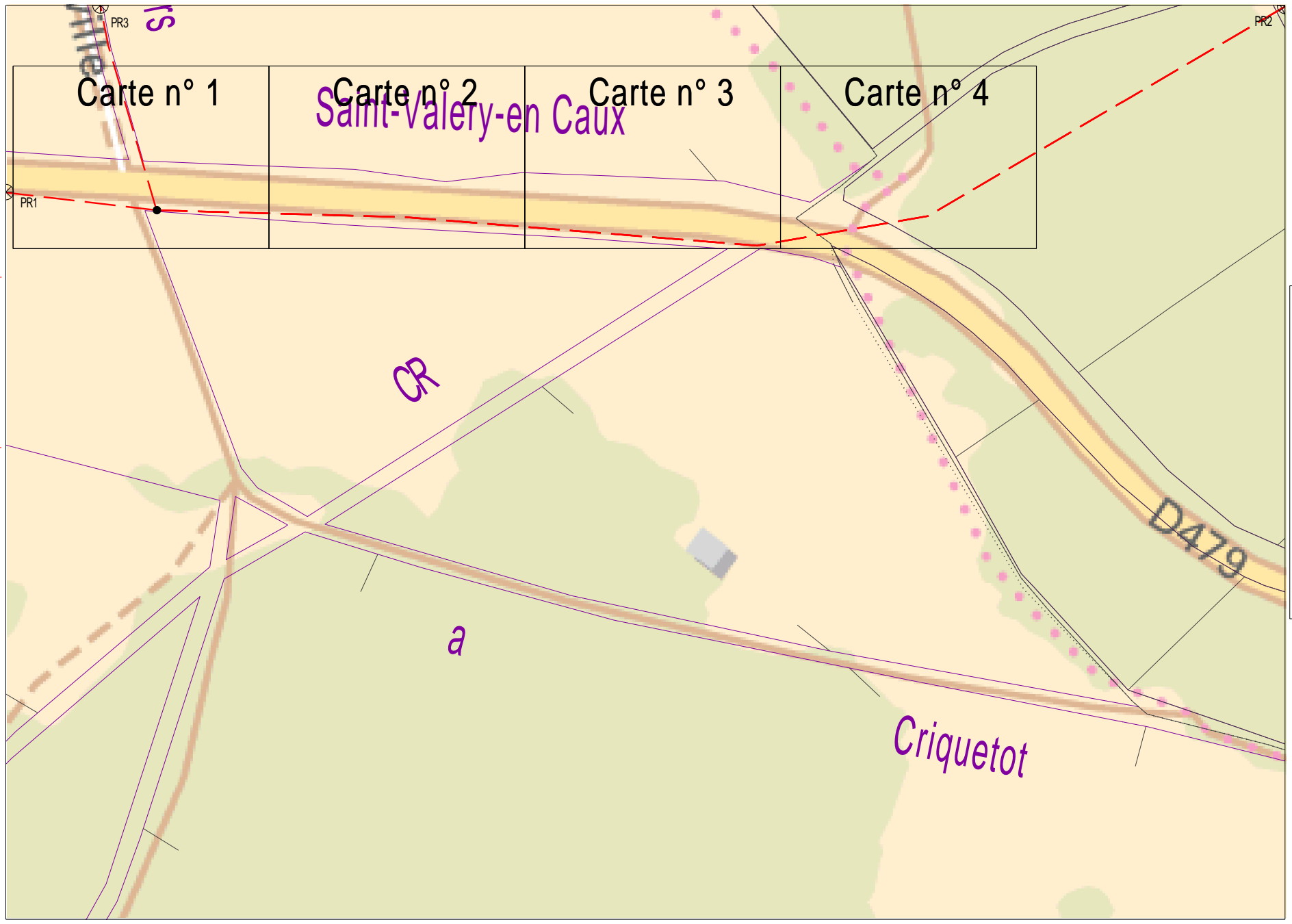


PROTYS.fr 1911052444 - 191101RPT02 - SASSETOT LE MAUCONDUIT 76540



sous 0 à 0,50 m de profondeur et de 0,50 m de largeur, les ouvrages de construction et des opérations éventuelles de déblaiement ou de remblaiement survenus depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.
 3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affluents (coffrets, poteaux, ...).
 Edité le : 13-03-2019 - Tous droits réservés - reproduction interdite

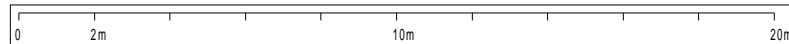
Au titre de ce plan, il est entendu qu'Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exploitées par elle dans l'emprise des travaux indiqués par le déclarant.
 Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).
 1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012, ne sont pas systématiquement représentés.



Coordonnées en degrés exprimées dans le Système géodésique WGS84

| Ref. point | Latitude | Longitude | Point d'appui: |
|------------|-------------|------------|----------------|
| PR1 | 49.79742061 | 0.54127763 | ⓑ |
| PR2 | 49.79761315 | 0.54469535 | |
| PR3 | 49.79774982 | 0.54151683 | |

L'ouvrage est en classe C sauf s'il est représenté dans les plans de détail où il faudra se baser sur la classification indiquée dans les plans de détail



PROTYS.fr 1911052444 - 191101RPT02 - SASSETOT LE MAUCONDUIT 76540



Si un ouvrage est en situation de dégradation, il est interdit de procéder à une réparation ou à une modification sans l'autorisation écrite de la Direction Régionale de l'Énergie (DRE) de la région concernée.

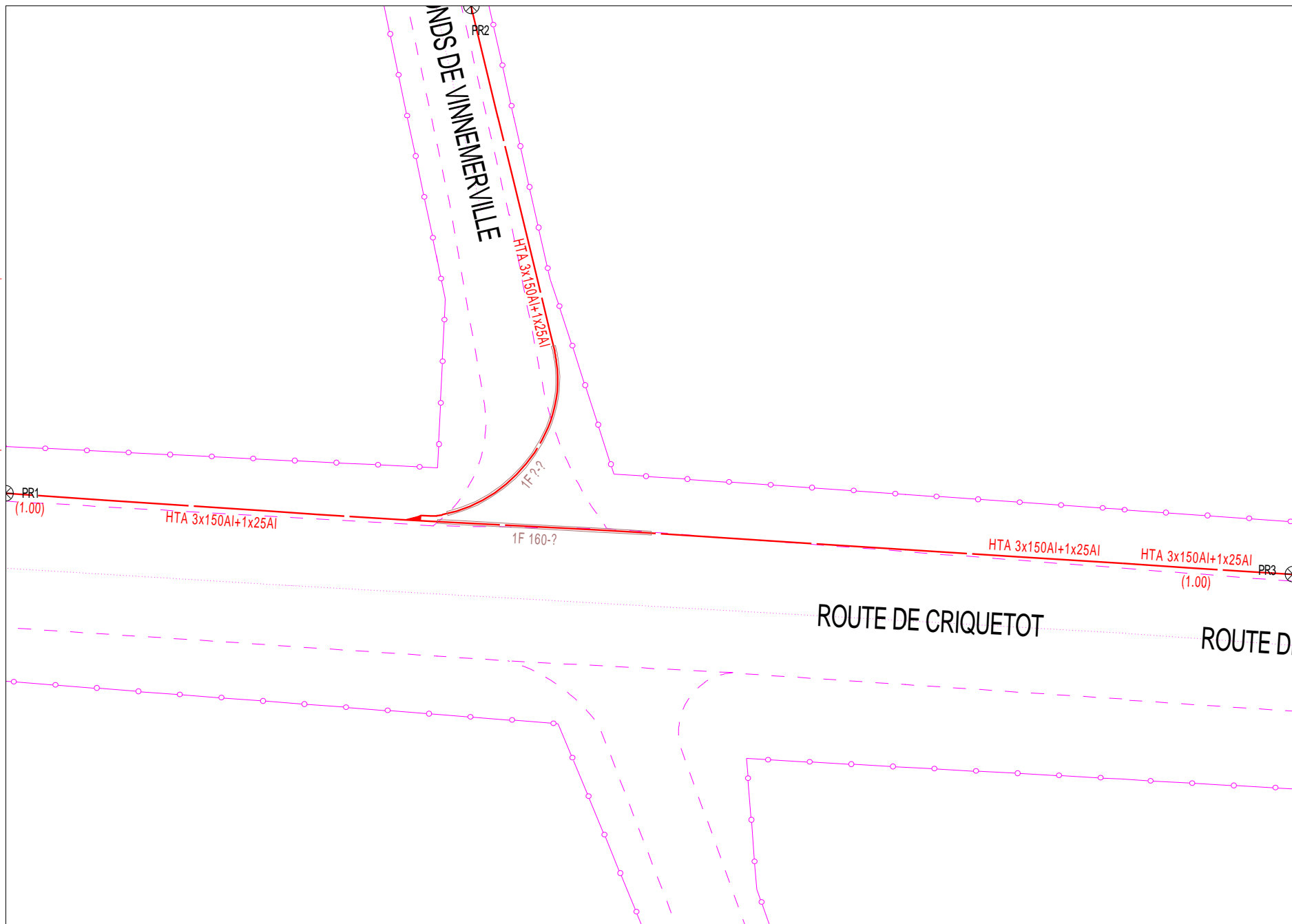
3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affluents (coffrets, poteaux, ...).

Édité le : 13-03-2019 - Tous droits réservés - reproduction interdite

1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012, ne sont pas systématiquement représentés.

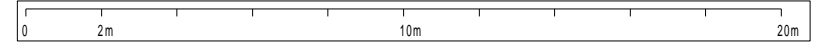
2- Les branchements construits après le 1er juillet 2012, ne sont pas systématiquement représentés.

3- Les branchements construits après le 1er juillet 2012, ne sont pas systématiquement représentés.



| Catégorisation des ouvrages souterrains des plans de détails | | Coordonnées en degrés exprimées dans le Système géodésique WGS84 | |
|--|---|--|------------|
| Classe | Éléments sur la symbolologie des coordonnées rectifiées | LatITUDE | Longitude |
| A | ◆ ou ◆ | 49.79747192 | 0.54129488 |
| B | Aucun élément particulier | 49.7974521 | 0.5415325 |
| C | * ? * ou * Tracé incertain * | 49.7974573 | 0.5419828 |

Point d'appui : ◆ ou ◆
Système altimétrique : IGN 1969

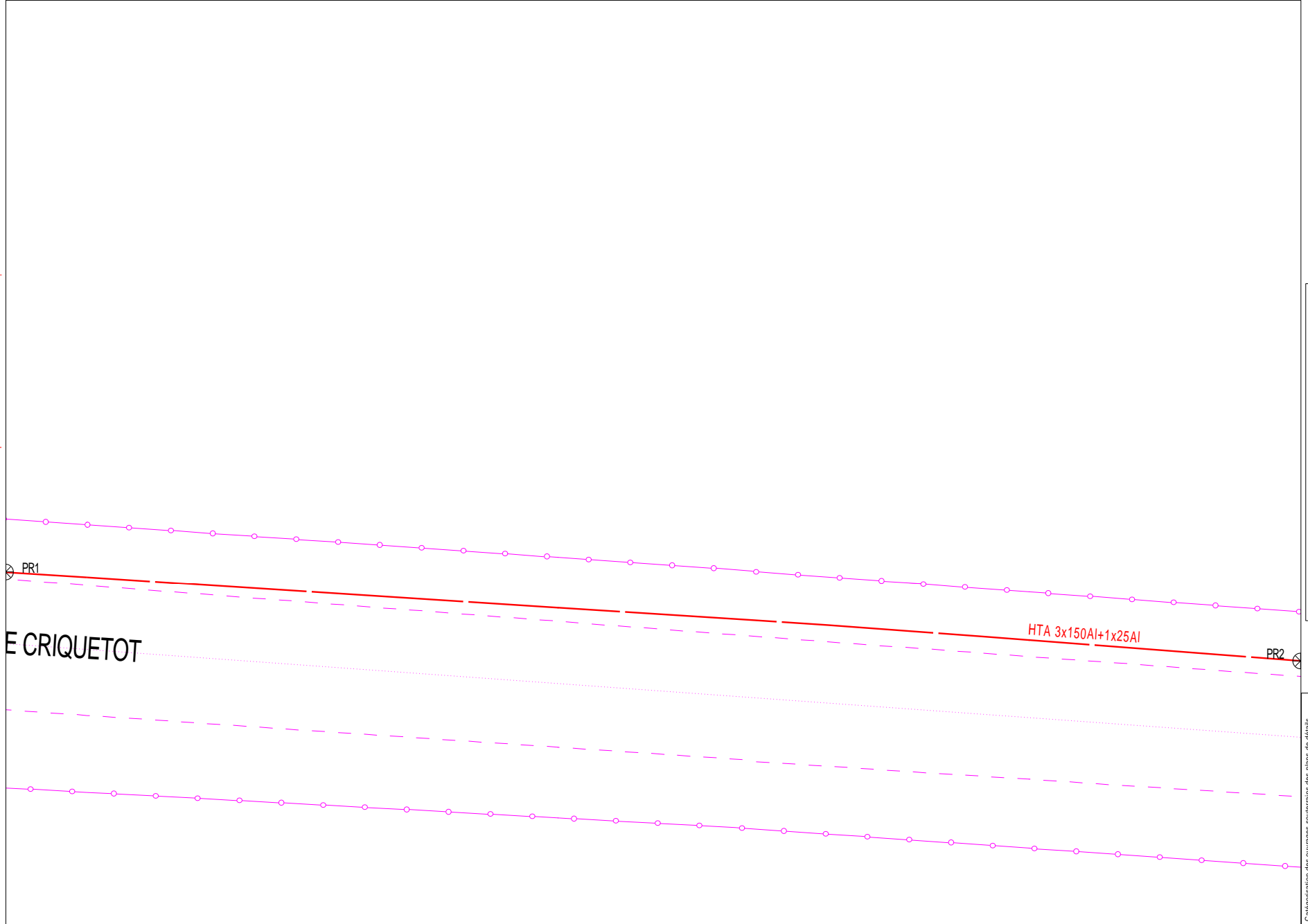


PROTYS.fr 1911052444 - 191101RPT02 - SASSETOT LE MAUCONDUIT 76540

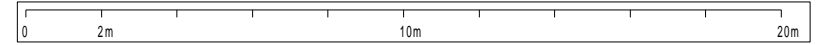


à une profondeur de 0,50 m sous trottoir ou 0,30 m sous terrain...
3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affluents (coffrets, poteaux, ...).
Edité le : 13-03-2019 - Tous droits réservés - reproduction interdite

Au titre de ce plan, il est entendu qu'Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement...
1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.



| | | | |
|--|---|--|------------|
| Categorisation des ouvrages souterrains des plans de détails | | Coordonnées en degrés exprimées dans le Système géodésique WGS84 | |
| Classe | Elément sur la symbolique des coordonnées rectilignes | Latitude | Longitude |
| A | ◆ ou ◆ | 49.79745783 | 0.5419828 |
| B | Aucun élément particulier | PR1 | PR2 |
| C | * ? * ou * Tracé incertain * | 49.7974114 | 0.54267083 |
| | | Point d'appui : ◆ ou ◆ Système altimétrique : IGN 1969 | |

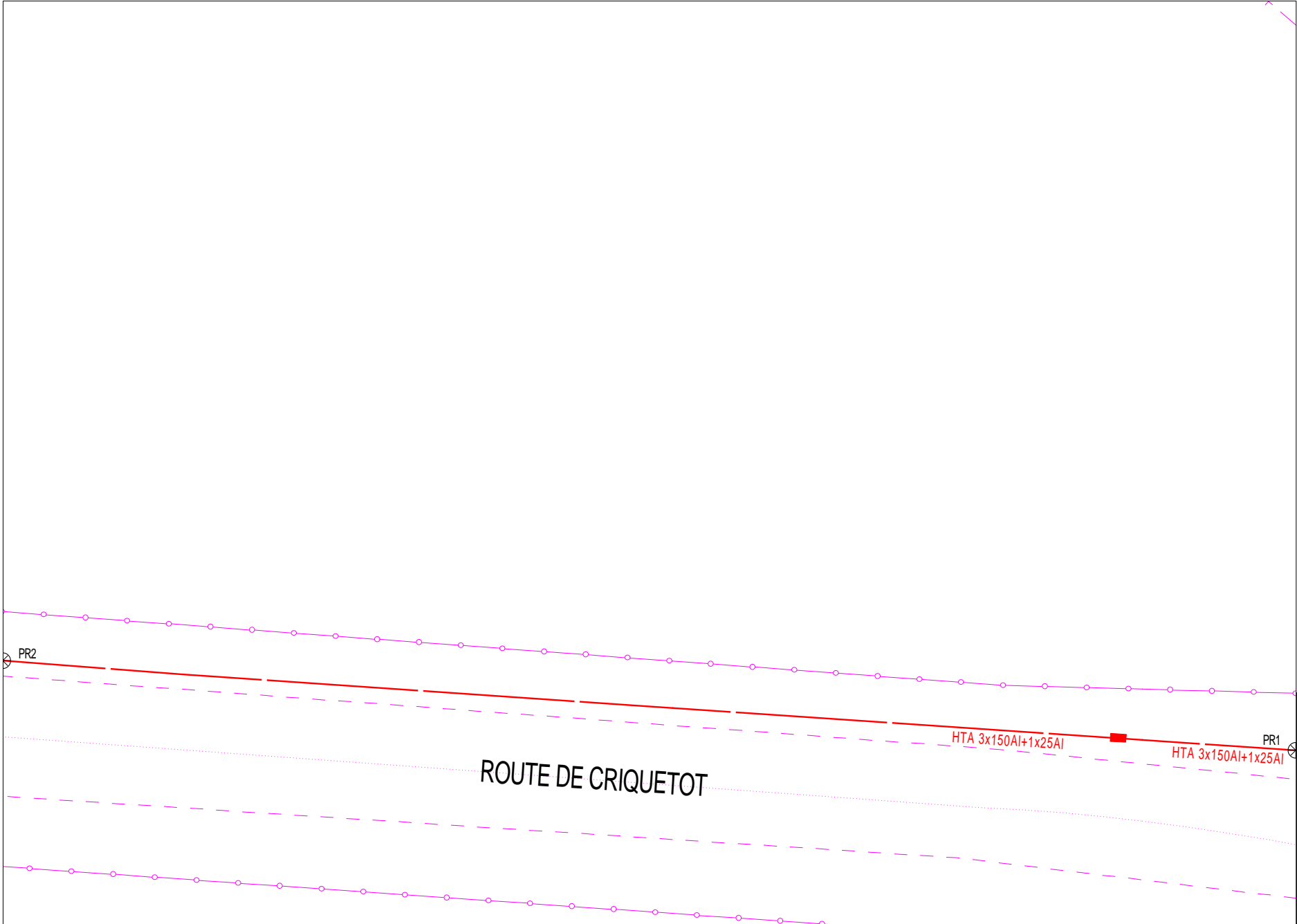


PROTYS.fr 1911052444 - 191101RPT02 - SASSETOT LE MAUCONDUIT - 76540



Si un ouvrage est en situation de déperdition, il est interdit de procéder à sa réparation ou à sa mise en service sans l'autorisation écrite de l'exploitant. Toute réparation ou mise en service sans l'autorisation écrite de l'exploitant est formellement interdite.

1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012, ne sont pas systématiquement représentés.



Coordonnées en degrés exprimées dans le Système géodésique WGS84

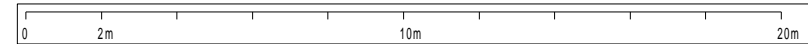
| Ref. point | Latitude | Longitude | Point d'appui : |
|------------|------------|-------------|-----------------|
| PR1 | 49.7974217 | 0.54535974 | ⬇ ou ⬆ |
| PR2 | 49.7974113 | 0.545267089 | ⬇ ou ⬆ |

Système altimétrique : IGN 1969

Catégorisation des ouvrages souterrains des plans de détails

| Classe | Éléments sur la symbolologie des coordonnées cartésiennes | Tracé souterrain |
|--------|---|------------------|
| A | ⬇ ou ⬆ | — ou — |
| B | Aucun élément particulier | — ou — |
| C | * ? * ou * Tracé incertain * | — ou — |

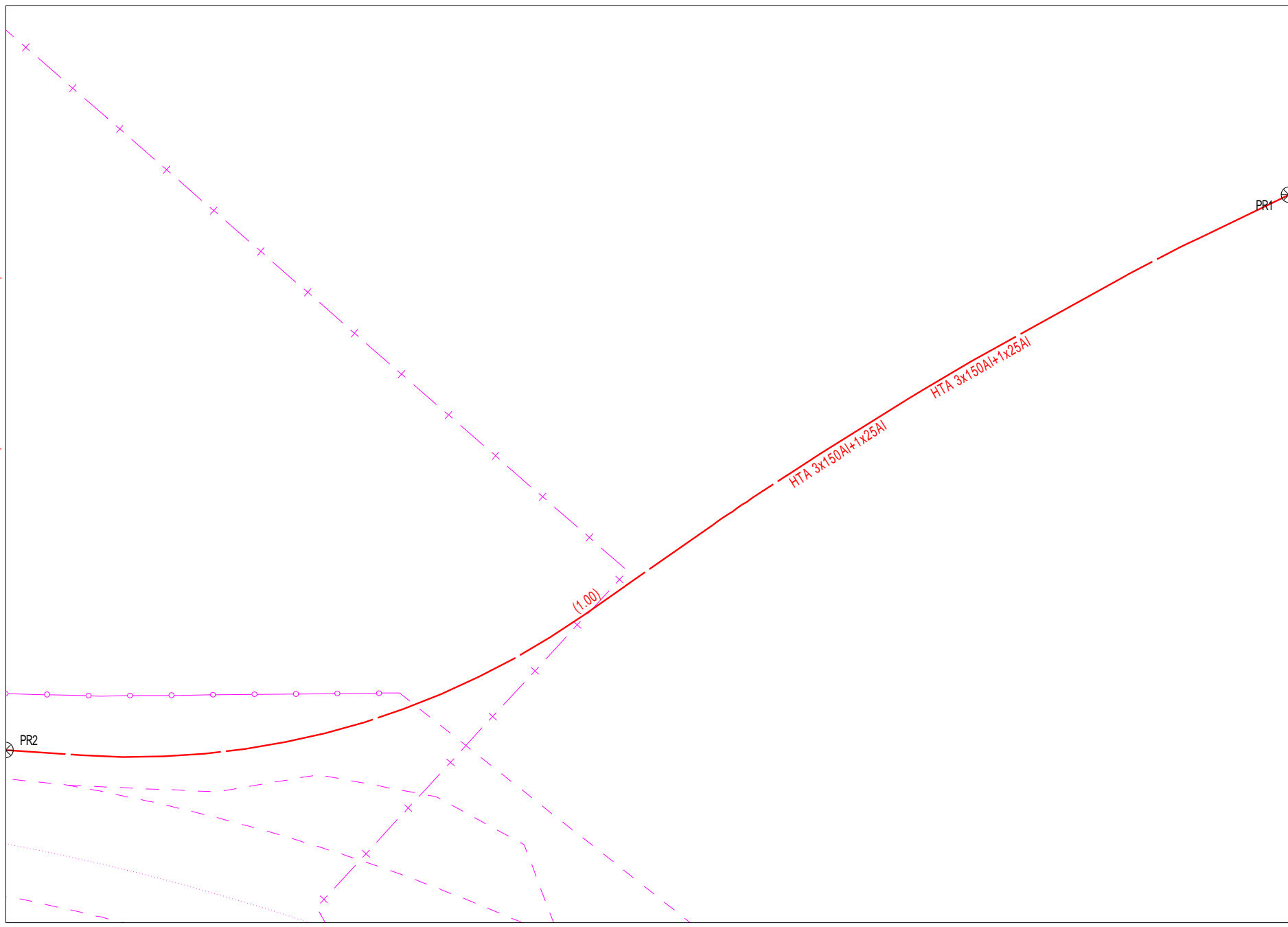
Tracé souterrain



PROTYS.fr 1911052444 - 191101RPT02 - SASSETOT LE MAUCONDUIT 76540

3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affluents (coffrets, poteaux, ...).
 Édité le : 13-03-2019 - Tous droits réservés - reproduction interdite

Au titre de ce plan, il est entendu qu'Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exploitées par elle dans l'emprise des travaux indiqués par le déclarant.
 Cette communication opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).
 1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.



Coordonnées en degrés exprimées dans le Système géodésique WGS84

| Ref. point | Latitude | Longitude | Point d'appui: |
|------------|-------------|------------|----------------|
| PR1 | 49.79763026 | 0.54403807 | ⬇ ou ⬆ |
| PR2 | 49.7972417 | 0.54355974 | ⬇ ou ⬆ |

Système altimétrique : IGN 1969

Catégorisation des ouvrages souterrains des plans de détails au sens de la réglementation D.F.012.2, à l'exception des ouvrages souterrains de réseaux BT souterrain et des ouvrages souterrains de réseaux HTA et HT.

| Classe | Éléments sur la symbolologie des coordonnées cartésiennes | Éléments sur la symbolologie des coordonnées géométriques | Éléments particuliers |
|--------|---|---|------------------------------|
| A | ⬇ ou ⬆ | ⬇ ou ⬆ | Aucun élément particulier |
| B | ⬇ ou ⬆ | ⬇ ou ⬆ | Aucun élément particulier |
| C | * ? * ou * Tracé incertain * | ⬇ ou ⬆ | * ? * ou * Tracé incertain * |

Tracé incertain

Service qui délivre le document

ENEDIS- DR- NOR- EXPLOITANT
Pôle Sécurité des Tiers

8-10 Promenade du Fort

14008 CAEN

France

Tél: +33232956753

Fax :



COMMENTAIRES IMPORTANTS
ASSOCIES AU DOCUMENT N°

1911052444. 191101RDT02

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

ATTENTION : les documents pdf qui vous sont adressés sont multi formats. Les formats d'impression sont indiqués sur chaque page, pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des 1/200ème , il vous faut imprimer chaque page au bon format.

Responsable : **LECONTE Thierry**

Tél: +33231303062

Date : 13/03/2019

Signature :

(Commentaires_V5.3_V1.0)